

# Avis informationnel A18-004

## **Modification de l'unité minimale de fluctuation des cinquième, sixième, septième et huitième contrats trimestriels du Contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX) à partir de l'ouverture des marchés du 16 mars 2018.**

Conformément au [circulaire 020-18](#), veuillez noter que la Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) changera l'unité minimale de fluctuation des cinquième, sixième, septième et huitième contrats trimestriels du Contrat à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX) de 0.01 (un point de base) à 0.005 (un demi-point de base). Ce changement entrera en vigueur après la fermeture des marchés le **15 mars, 2018**.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service des opérations de marché au (514) 871-7871.

Merci de votre collaboration.

### **Centre d'assistance technique**

Sans frais : 1-877-588-8489

Téléphone : 514-871-7872

Courriel : [samsupport@tmx.com](mailto:samsupport@tmx.com)

